

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Art. 48321 Vernis métallique  
argent

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Laque pour la finition décorative de bougies

##### Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

##### Catégorie de produits [PC]

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Exagon AG

**Rue :** Räfelstrasse 10

**Code postal/Lieu :** 8045 Zürich

**Téléphone :** 0041 44 430 36 76

**Télécopie :** 0041 44 430 36 66

**Contact pour informations :** info@exagon.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

##### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-0000 ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

Limites de concentrations spécifiques

: (ETA - par voie orale : 1200 mg/kg) • (ETA - par inhalation (vapeur) : 3 mg/L)

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; Numéro

d'enregistrement REACH : 01-2120764691-48-0000 ; N°CAS : 55965-84-9

Poids :  $\geq 0,00015 - < 0,0015 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071

Limites de concentrations spécifiques Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 0,6 \%$  • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 0,6 \%$  • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,06 \%$  • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,06 \%$  • Skin Sens. 1A ; H317: C  $\geq 0,0015 \%$  • (M=100)

### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée , Maux de tête

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool , Poudre d'extinction , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

#### Produits de combustion dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

Oxydes d'azote (NOx) , Monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Utiliser un échappement (laboratoire). Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols génération/formation d'aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Conseils pour le stockage en commun

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

**Tenir à l'écart de**

Forte chaleur, Comburant, Acide fort, Base forte, Gel

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laque pour la finition décorative de bougies

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur limite : 10 ppm / 49 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : H,Y  
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur limite : 50 ppm / 246 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur limite : 20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

#### Valeurs limites biologiques

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acide butoxyacétique (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur limite : 150 mg/g Créatinine  
Version : 25.02.2022

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 123 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 38 mg/kg  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,2 mg/kg  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	49 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	75 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	98 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Protection individuelle



#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

#### Caractéristiques exigées

imperméable aux liquides.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) , Caoutchouc butyle . Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Modèles de gants recommandés :** EN ISO 374

##### Protection corporelle

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Autres mesures de protection

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** argenté

**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>État physique :</b>		Liquide
<b>Point de fusion :</b>	env.	-2 °C
<b>Point de congélation :</b>	env.	-2 °C

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>		env.	100	°C	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	100	°C	
<b>Température de décomposition :</b>			non déterminé		
<b>Point éclair :</b>			non applicable		Brookfield
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			non déterminé		
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable		
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable		
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	<	100	hPa	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		1,1	g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé		
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non déterminé		
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100	Pds %	
<b>pH :</b>			non déterminé		
<b>log P O/W :</b>			non déterminé		
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	env.	13 - 15	s	DIN gobelet 4 mm
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé		
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé		
<b>Vitesse d'évaporation :</b>		env.	80	(Éther = 1)	
<b>Solides inflammables :</b>	Négligeable.				
<b>Gaz inflammables :</b>	Non inflammable.				
<b>Liquides comburants :</b>	Négligeable.				
<b>Propriétés explosives :</b>	Non explosif conforme UE A.14.				
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Peut être corrosif pour les métaux.				

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

inutilisable après congélation.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métaux alcalins , Peroxyde d'hydrogène , Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

Paramètre : DL50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1746 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 500 ppm  
Paramètre : CL50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 700 ppm

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Lapin  
Résultat : Fortement irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Non sensibilisant.  
Méthode : OCDE 406

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 1474 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

Paramètre : EC50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1800 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Algues

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 911 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Danio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 504 h  
Méthode : OCDE 204

### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 100 mg/l  
Temps d'exposition : 504 h  
Méthode : OCDE 211

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 679 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 286 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC0 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 700 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 90,4 %  
Durée du test : 672 h  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Éviter une introduction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 75

#### Directives nationales

##### Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Art. 48321 Vernis métallique argent  
**Mise à jour :** 21.02.2024  
**Date d'édition :** 21.02.2024

**Version (Révision) :** 13.0.3 (13.0.2)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

15. Classe risque aquatique

### 16.2 Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.